

Tribune GRANDE CONSO

à retrouver sur www.olivierdauvers.fr

VOUS ÊTES **7860**
CADRES DE LA GRANDE CONSO
À RECEVOIR "TGC"

N° 86 OCTOBRE 2010
TGC - Editions DAUVERS
21, rue de la Poterie - 35200 RENNES
02.99.50.18.90 olivier@olivierdauvers.fr

LE BLOCNOTES DU 19 OCTOBRE

Comparateurs : l'arrosé se fait arroseur !

LES FAITS. Aujourd'hui en affichage et surtout demain mercredi dans l'ensemble de la PQR, Carrefour révèle les résultats de son comparateur de prix. L'enseigne s'y (auto)annonce moins chère que Lidl et Leader Price.

Il est des initiatives plus savoureuses que d'autres... Le comparateur de prix de Carrefour est bien de celle-là. L'enseigne, qui avait systématiquement attaqué en justice les comparateurs de ses concurrents (parfois avec raison, les décisions l'ont prouvé), a donc décidé d'y aller elle-aussi de son étude. Bref, l'arrosé se fait arroseur ! Ses cibles ? Lidl et Leader Price, face auxquels Carrefour lance – évidemment avec succès – sa gamme Discount. Carrefour s'affirme donc 3 % moins cher que Lidl et 23 % moins cher que Leader Price. Lequel, en avril, proclamait, tout aussi publiquement, être... 34 % moins cher que Carrefour. Forcément incompréhensible pour le quidam même si, comme souvent, tout s'explique. Derrière ces comparateurs, des niveaux de gamme différents. Par

LE TROISIÈME COMPARATEUR DU MARCHÉ

2006



Lancé une première fois au printemps 2006, le site avait dû fermer suite à une décision de justice sollicitée par... Carrefour. Relancée quelques mois plus tard. Lancement récent d'une version spécifique sur le bio.

2010



Lancé en avril 2010, le comparateur de Leader Price a d'abord suscité le silence de Carrefour et Leclerc, les deux enseignes visées. Puis Carrefour a porté plainte et a eu (partiellement) gain de cause : 300 000 € sur les 9 millions réclamés.

2010



19 octobre 2010. Carrefour lance son propre comparateur ! Arrosée deux fois, l'enseigne inverse les rôles...

exemple avec Prix Gagnant et Leader Price «classique» pour le hard-discount de Casino. Habitué à ferrailer en justice sur le sujet, Carrefour a manifestement cherché à se montrer irréprochable (sa méthodologie est un modèle de précautions / à lire sur carrefour-moins-cher.carrefour.fr). Leader Price l'entendra-t'il ainsi ? Pas sûr... Il y a d'abord le faible nombre de produits : 25. En septembre, le tribunal de commerce de Paris – condamnant Leader Price à payer 300 000 euros à... Carrefour –

avait précisément considéré que la trentaine de catégories de produits ne pouvaient «*en aucun cas*» être considérés comme «*représentatifs de la consommation des ménages*». Carrefour ne va certes pas jusque là mais le sous-entend avec ses «*25 produits du quotidiens*». Subtile nuance. Et... contestable. Le munster, produit du quotidien ? C'est à voir ! Autre – probable – angle d'attaque pour Leader Price : la nature des produits comparés. Sur les 25 produits, Carrefour n'a retenu qu'un

seul «*Prix Gagnant*», les produits les moins chers de l'assortiment de Leader Price : la farine de blé. L'argument de Carrefour : la comparabilité des cahiers des charges. Pas idiot. Mais, en parallèle, Carrefour n'a pas résisté à comparer des produits de formats différents. Dans 5 cas (sur 25 donc), l'enseigne a recalculé des prix au litre ou au kilo. Toujours contestable... Ce qui pourrait inciter Leader Price à vouloir récupérer ses 300 000 € !

Olivier Dauvers

BIENTÔT...

Les enseignes et l'iPhone : qui fait quoi ?

L'étude banc d'essai : > 39 enseignes

> 50 applis analysées pas-à-pas (500 captures)

POUR ÊTRE ALERTÉ DÈS SA PARUTION : olivier@olivierdauvers.fr

